

Signature du contrat de rivières Sud Grésivaudan



lundi 29 juin 2015

à 17h30, salle des fêtes de l'Albenc

rivières
Sud-Grésivaudan

Préambule

Les acteurs du bassin versant Sud Grésivaudan construisent ensemble depuis 2008 une procédure de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques (rivières, zones humides,...) appelée « contrat de rivières ». Associant gestionnaires et usagers de l'eau et ses milieux, gestionnaires d'eau potable et d'assainissement, représentants des professions agricoles et industrielles, le contrat de rivières Sud Grésivaudan a pour objectif de dynamiser et de pérenniser une gestion concertée des milieux aquatiques, sur un territoire de 500 km².

La signature du contrat de rivières formalise le travail de concertation mené et officialise l'engagement des acteurs locaux, des partenaires techniques et financiers à mener à bien un programme d'actions opérationnelles sur 6 ans (2015-2020), pour un montant estimé à 26 millions d'euros.

Les actions inscrites concourent à :

- L'amélioration de la qualité des eaux par la réduction des pollutions d'origine domestique et agricole
- La restauration et la gestion physique des cours d'eau
 - Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
 - Préservation et gestion de la dynamique fluviale, en conciliant, dans les secteurs à enjeux, maintien des dynamiques naturelles et protection des biens et des personnes
- La préservation, la valorisation et la gestion des milieux aquatiques et des espèces remarquables
- La préservation de la ressource en eau
- L'amélioration de la connaissance sur le territoire
- La réalisation d'actions transversales de communication et de sensibilisation

Un contrat de rivières ?	P 4
Les étapes du contrat de rivières Sud Grésivaudan	P 5
Les acteurs	P 6
Le périmètre et les enjeux	P 7
94 actions en 3 volets	P 9
Déroulement de la signature	P 11
Plan d'accès	P 12
Communiqués de presse	P 13
Signature du contrat de rivières Sud Grésivaudan, lundi 29 juin	
Voyage d'une goutte d'eau avec le contrat de rivières Sud Grésivaudan	
Contacts presse	P 14

Un contrat de rivières ?

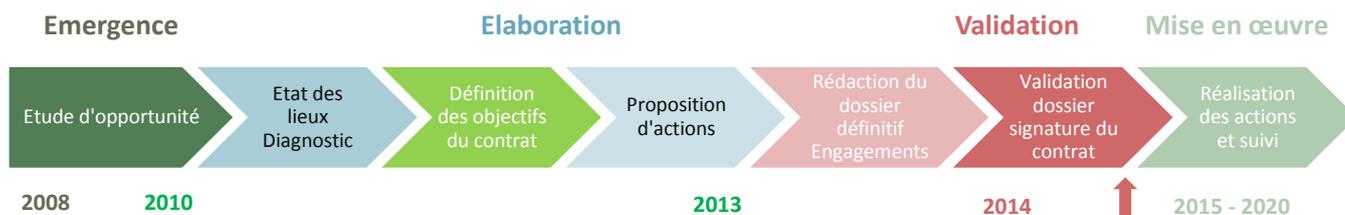
Un contrat de rivières est un dossier faisant état des différents enjeux liés à l'eau sur un territoire et proposant une stratégie d'action qui répond à ces enjeux en fonction du contexte local et réglementaire. Cette stratégie se traduit sous la forme d'un programme d'actions opérationnel planifié sur une durée de 6 ans.

Cette démarche permet d'associer les gestionnaires d'eau potable, d'assainissement, les associations des usagers (pêche, canyon...) et les gestionnaires des rivières, des zones humides, les représentants des professionnels agricoles et industriels afin de coordonner les actions de chacun, selon ses compétences et ses usages, pour une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contrat de rivières instaure également un observatoire qui permet de partager les connaissances et suivre l'évolution de ces milieux afin de mesurer les effets des actions engagées et de les ajuster le cas échéant.

Enfin un contrat de rivières permet de communiquer et de sensibiliser les acteurs et les habitants du périmètre à la thématique de l'eau et aux milieux aquatiques associés.

Les étapes du contrat de rivières Sud Grésivaudan



2008 – 2010 Emergence

Depuis quelques années, élus et acteurs locaux, partenaires institutionnels (services de l'Etat, conseil général, agence de l'eau et région) étaient arrivés au même constat : les cours d'eau du Sud Grésivaudan présentaient des enjeux plus ou moins communs et nombre d'entre eux n'étaient pas gérés globalement et pouvaient poser des problèmes (inondation, qualité de l'eau, prélèvements...). Soutenues par le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin et de Vinay ont décidé de s'associer en 2008 pour lancer une étude d'opportunité en vue d'une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'étude d'opportunité a porté sur une unité cohérente d'un point de vue hydrographique et « orpheline » de gestion globale, couvrant environ 500 km² et 42 communes. Elle a montré l'intérêt de mettre en place une procédure de contrat de rivières à l'échelle du territoire Sud Grésivaudan.

Les trois communautés de communes : *Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère, Pays de Saint Marcellin* se sont associées pour élaborer le projet de contrat de rivières via une convention de partenariat.

A la suite de l'étude d'opportunité, un dossier sommaire de candidature au « contrat de rivières Sud Grésivaudan » a été présenté le 10 décembre 2009 en comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée et le 17 février 2010 en comité technique régional. La candidature a reçu un avis favorable à la poursuite de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivières Sud Grésivaudan.

2010 – 2013 Elaboration

Afin de déterminer le programme d'actions à inscrire au contrat, des études complémentaires (appelées études préalables) ont été menées, avec en perspective de fond l'objectif de la directive cadre Européenne sur l'eau d'atteinte du « bon état » des masses d'eau. Ces études se sont déroulées de fin 2010 à 2013, accompagnées d'une concertation afin de définir un programme d'actions en cohérence avec les attentes et les enjeux du territoire.

2014 – 2015 Validation

Septembre 2013 : Présentation du programme d'actions en comité de pilotage

Janvier 2014 : Validation de l'avant-projet stratégique en comité de rivières et agrément par le comité de bassin Rhône Méditerranée

Octobre 2014 : Présentation en comité technique régional
Présentation et validation en comité de rivières

Décembre 2014 : Validation du dossier définitif par nos partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau, Région, Conseil Général)

29 juin 2015 : La signature du contrat officialise l'engagement des partenaires de la démarche.

Les acteurs

Qui participe ?

- **Structure porteuse** : les Communautés de Communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin sont associées pour porter le contrat de rivières Sud Grésivaudan. Cette dernière coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du contrat. La structure porteuse est l'interface entre les partenaires techniques et financiers et les acteurs locaux.
- **Acteurs et usagers de l'eau** : collectivités territoriales, associations, services de l'Etat
- **Partenaires techniques et financiers**, l'Agence de l'eau, la Région Rhône Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et l'Etat accompagnent la démarche
- **Maîtres d'ouvrages** : Communautés de communes, communes, syndicats d'eau potable et d'assainissement, chambre d'agriculture, SENURA, fédération de pêche... sont porteurs d'actions définies au contrat

La gouvernance

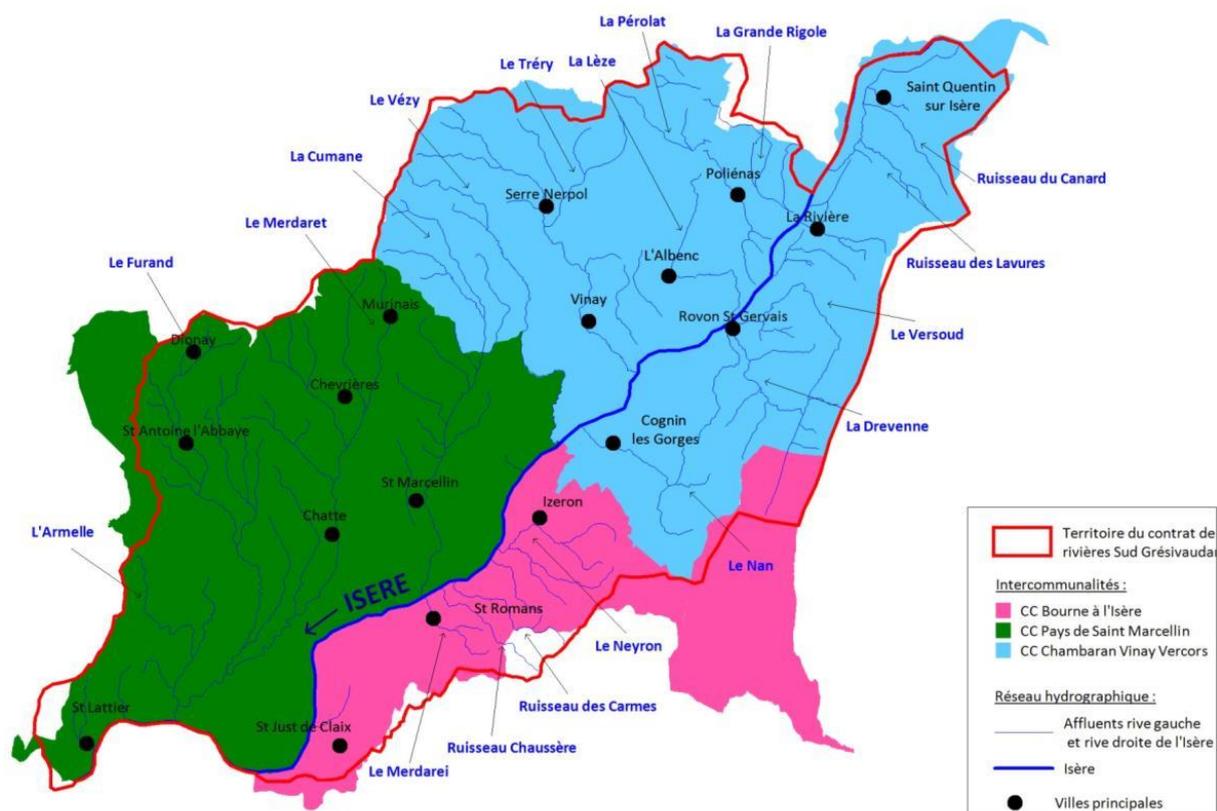
- **Comité de rivières** : instance composée de 86 membres (collectivités territoriales, acteurs et usagers de l'eau, services de l'Etat) définis par arrêté préfectoral du 25/05/2011. Réuni à minima 1 fois par an, il valide les différentes étapes d'élaboration, fait le point sur l'avancée du contrat, ses réalisations et les programmations futures.
- **Comité de pilotage** : instance représentant l'ensemble des acteurs de l'eau, les personnes présentes peuvent évoluer suivant les thématiques abordées.
- **Comité technique** : composé des partenaires techniques et des élus représentant les 3 communautés de communes. Pendant la phase d'élaboration du contrat, il débat du contenu des études et valide une première fois chaque étape avant présentation en comité de pilotage. Dans la mise en œuvre du contrat il suit le bon déroulement des actions et le phasage.

Les signataires du contrat sont les structures porteuses de la démarche (communautés de communes) et les principaux maîtres d'ouvrage, SIVOM d'Agglomération de Saint-Marcellin, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale de la Pêche et les partenaires techniques et financiers (l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Rhône Alpes et le Conseil Départemental).

Le périmètre et les enjeux

Le projet concerne les **bassins versants des affluents de l'Isère** entre Saint-Quentin sur Isère et Saint-Lattier.

Soit une **vingtaine de cours d'eau** pour une longueur cumulée de **400 km**, répartis sur **42 communes** pour une superficie d'environ **500 km²**.

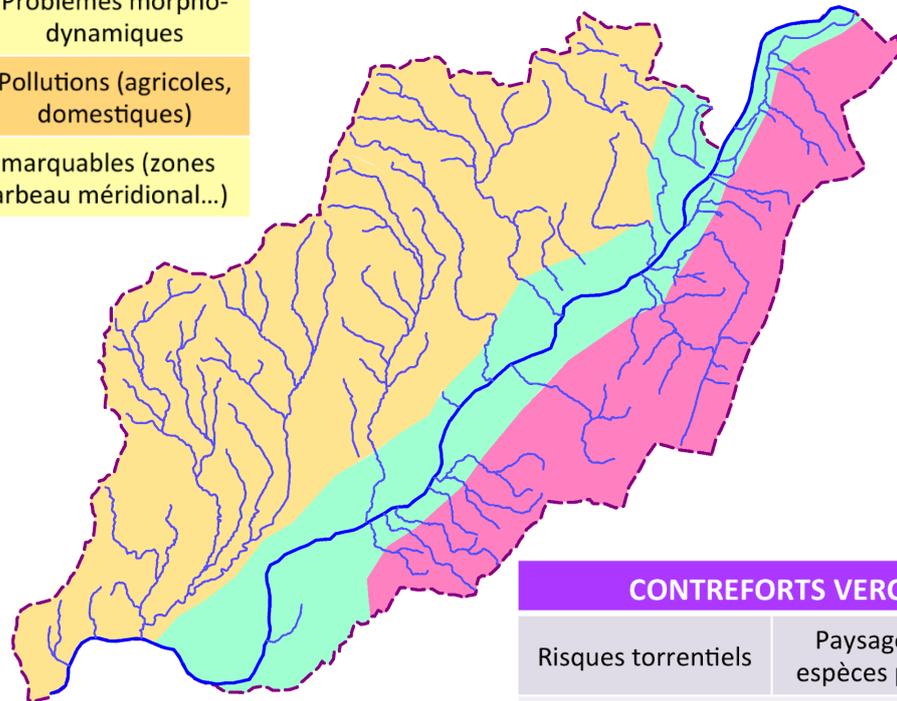


Afin de caractériser le territoire et d'alimenter la concertation, des études thématiques ont été menées de 2010 à 2013, elles ont permis de définir les enjeux présents :

- la qualité des eaux et des sources de pollution
- la morphologie des cours d'eau
- les populations piscicoles
- la préservation et la valorisation paysagère et récréative
- la communication et la sensibilisation
- étude quantitative des volumes prélevables (portée par l'Agence de l'eau)

Les enjeux par bassin versant

CHAMBARAN	
Risques torrentiels ou d'inondation	Problèmes morpho-dynamiques
Gestion quantitative	Pollutions (agricoles, domestiques)
Milieux et espèces remarquables (zones humides, écrevisse, barbeau méridional...)	



PLAINE DE L'ISERE	
Zones humides - canaux	Usages récréatifs liés à l'eau
Pollution de l'eau (cours d'eau et nappe) et répercussion sur les usages	

CONTREFORTS VERCORS	
Risques torrentiels	Paysages naturels, espèces patrimoniales
Tourisme lié à l'eau (canyoning, axe Isère)	

Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques ont été définies en fonction du diagnostic du territoire, des demandes locales, de la réglementation et des préconisations du SDAGE RMC (document de planification de l'eau à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée) :

- L'amélioration de la qualité des eaux par la réduction des pollutions d'origine domestique et agricole
- La restauration et la gestion physique des cours d'eau
 - Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
 - Préservation et gestion de la dynamique fluviale, en conciliant, dans les secteurs à enjeux, maintien des dynamiques naturelles et protection des biens et des personnes
- La préservation de la ressource en eau
- La préservation, la valorisation et la gestion des milieux aquatiques et des espèces remarquables
- L'amélioration de la connaissance sur le territoire

94 actions en 3 volets

Le programme d'actions du contrat de rivières contient 94 actions réparties en 3 volets thématiques. Ce programme est défini pour les six prochaines années (2015-2020).

Volet A : Lutte contre la pollution et amélioration de la qualité de l'eau

- Réduction des pollutions domestiques

Actions de création ou réhabilitation de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement, développement de réseaux pour diminuer les rejets directs dans le milieu naturel, contrôle et réhabilitation d'équipements en assainissement individuel.

- Réduction des pollutions agricoles

Actions qui concernent l'amélioration de la connaissance des pratiques agricoles et leurs impacts sur l'environnement ; la sensibilisation et l'incitation aux changements de pratiques ou de matériels afin de limiter l'utilisation d'intrants et les impacts sur le milieu.

- Réduction des pollutions par les pesticides et autres toxiques

Actions qui concernent l'amélioration de la connaissance et la détermination de l'origine des pollutions ; l'animation pour la réduction de l'utilisation de pesticides et autres toxiques (développement des plans de désherbage communaux et achat de matériel).

- Protection des captages d'eau potable

Actions ciblées sur les démarches réglementaires liées à l'amélioration des captages d'eau potable puis la mise en œuvre de travaux de protection.

- Suivi de la qualité des eaux

Un observatoire de suivi de la qualité des eaux des rivières est prévu afin notamment d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du contrat de rivières.

Volet B : Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

- Préservation des milieux aquatiques et des espèces associées

Ce volet comprend un observatoire de suivi des populations piscicoles, l'entretien et la restauration de la végétation des berges ainsi que des opérations de gestion des zones humides.

- Restauration du bon état physique des cours d'eau

Actions qui concernent le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire (effacement ou aménagement d'obstacles tels que des seuils), l'amélioration de la gestion physique des cours d'eau (préservation ou de stimulation de la dynamique sédimentaire) et la protection face aux inondations.

- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource

Actions qui concernent la sensibilisation à la réduction de la consommation en eau et l'amélioration de la gestion des réseaux d'eau potable (suivi sectorisé du rendement des réseaux, recherche et réparation des fuites), l'étude et le développement de techniques permettant la réduction de la consommation en eau pour l'irrigation. Un observatoire de suivi des débits d'étiage permettra d'améliorer la connaissance du fonctionnement de nos cours d'eau.

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation, animation et suivi du contrat de rivières

Des valorisations de sites naturels remarquables ou bâtis liés à l'eau par le biais d'aménagements touristiques, de développement de réseau de randonnée associés à des panneaux de sensibilisation sont proposés pour intégrer les milieux aquatiques dans la vie des riverains.

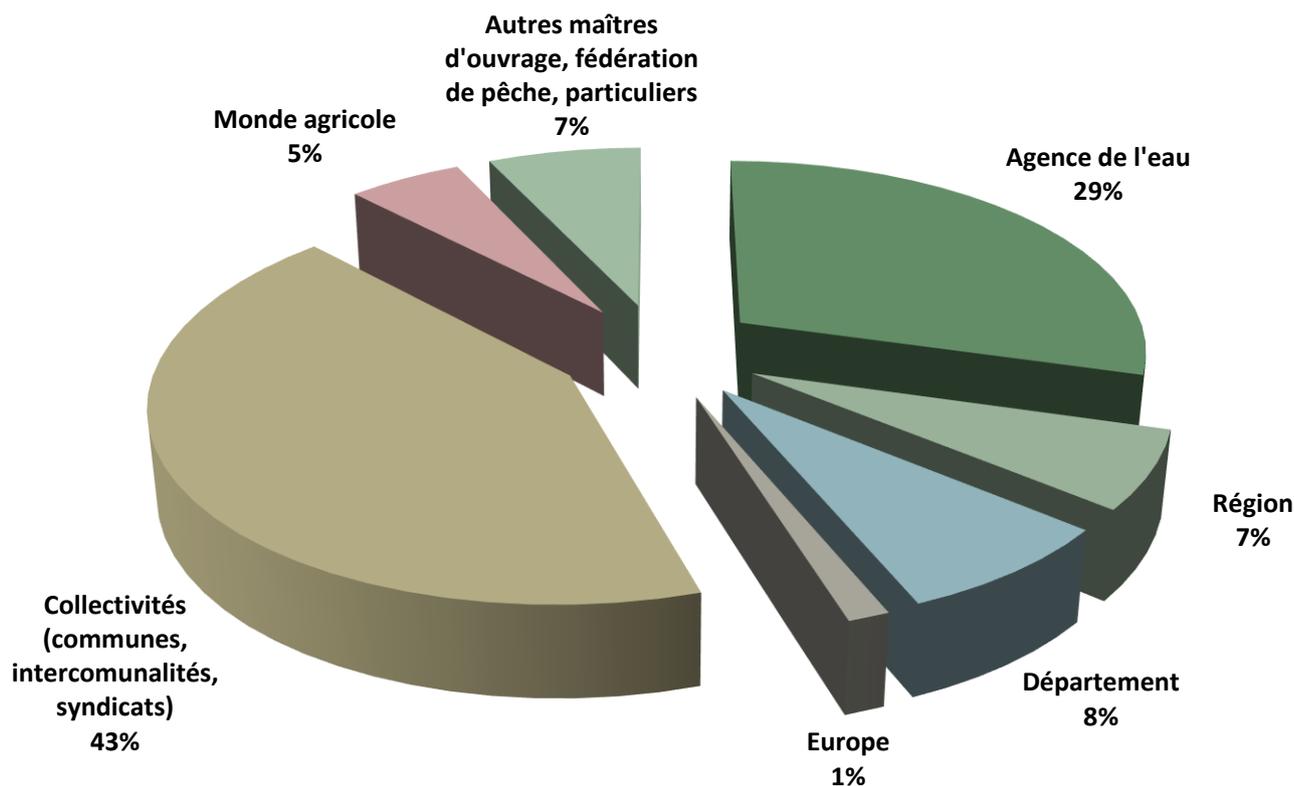
Des actions de communication (site internet, publications, interventions dans des manifestations, panneaux de sensibilisation...), des formations et des animations sont prévues afin de sensibiliser les différents publics (élus, agents communaux, riverains) sur des thématiques telles que la gestion des berges et des zones humides, la réglementation liée à l'eau, l'utilisation raisonnée de pesticides, la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme...

Des indicateurs de suivi et de réalisation ont été définis pour chaque action afin de suivre leur avancement tout au long de la programmation et d'évaluer l'impact des actions sur les milieux. Un bilan à mi-parcours et en fin de contrat sera réalisé.

Investissements et financements

Le programme d'actions représente un volume d'investissement estimé à 26 millions d'euros.

Les aides attendues sont de l'ordre de 7 millions d'euros de l'Agence de l'eau, 2 millions d'euros de la Région Rhône Alpes, 2 millions d'euros du Conseil départemental de l'Isère et 370 000 euros de l'Europe.



Déroulement de la signature

Animation de la séance : Vincent Lavergne, Président du comité de rivières

17h30 - Accueil de Ghislaine Zamora, Maire de l'Albenc

Ouverture de la séance : Vincent Lavergne, Président du comité de rivières

Présentation du contrat de rivières : Agathe Girin, chargée de mission

Discours :

17h50 Yannick Prebay, Directeur de la délégation Rhône-Alpes, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

18h00 Fabien Mulyk, Vice-Président conseil départemental de l'Isère

18h10 Région Rhône-Alpes (représentant en attente de confirmation)

18h20 Clémentine Bligny, Directrice service Environnement direction départementale des territoires (Etat)

18h30 Signatures

18h45 Buffet

Plan d'accès



signature du contrat
de rivières Sud Grésivaudan
lundi 29 juin, 17h30



Communiqués de presse

Communiqué de presse n°1

Signature du contrat de rivières Sud Grésivaudan, lundi 29 juin

Sept ans de concertation et six années d'actions vont être actés lundi 29 juin à l'Albenc par la signature du contrat de rivières Sud Grésivaudan. Un contrat qui rassemble élus, usagers de l'eau, partenaires techniques et financiers, dont l'objectif est de dynamiser et de pérenniser une gestion concertée des milieux aquatiques, sur un territoire de 500 km² avec sa vingtaine de cours d'eau pour une longueur cumulée de 400 km.

Autour de Vincent Lavergne, Président du comité de rivière Sud Grésivaudan, l'Etat, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la région Rhône-Alpes, le département de l'Isère, la chambre d'agriculture, la fédération départementale de la pêche et les présidents des 3 communautés de communes du territoire Sud Grésivaudan co-signeront le contrat qui entrera alors pleinement dans sa phase opérationnelle. 94 actions réparties en trois volets (lutte contre la pollution et amélioration de la qualité de l'eau / préservation et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau / valorisation, communication et sensibilisation) seront déployées sur tout le territoire entre 2015 et 2020.

Communiqué de presse n°2

Voyage d'une goutte d'eau avec le contrat de rivières Sud Grésivaudan

Lancé au dernier trimestre de l'année 2014-2015, le programme pédagogique de sensibilisation au milieu aquatique du contrat de rivières Sud Grésivaudan revient pour une nouvelle saison.

Ce programme, *le voyage d'une goutte d'eau*, s'adresse aux cycles 2 & 3 (CP-CE1, CM1-CM2) des écoles des communautés de communes de la Bourne à l'Isère, de Chambaran, Vinay, Vercors et du Pays de Saint-Marcellin. Animé par Espace nature Isère, la fédération de pêche et le CPIE du Vercors, *le voyage d'une goutte d'eau* est co-construit avec les enseignants selon leurs attentes et le niveau de leurs classes.

A partir d'une trame multithématique : *l'eau sous toutes ses formes, l'eau dans mon village, l'eau dans l'école, le traitement des eaux usées, l'eau milieu de vie, les aménagements de l'homme*, enseignants et animateurs élaborent le programme des trois demi-journées d'intervention prévues.

Un appel à projet est lancé aux enseignants du Sud Grésivaudan. Téléchargeable sur le site internet du contrat de rivières, la date limite de réponse est fixée au 21 septembre 2015.

Informations complémentaires auprès d'Agathe Girin, chargée de mission. 04 76 38 45 48 et www.rivieres.pays-saint-marcellin.fr

Contacts presse

Vincent Lavergne

Président du comité de rivières Sud Grésivaudan
(entretiens possibles, après la signature, prendre contact avec équipe ci-dessous)

Agathe Girin

Chargée de mission du contrat de rivières Sud Grésivaudan
04 76 38 83 44
agathe.girin@pays-saint-marcellin.fr

Aymeric Vivier

Direction de l'information et de la communication du pays de Saint-Marcellin
04 76 38 83 46
aymeric.vivier@pays-saint-marcellin.fr

Régine Foucault

Chargée de communication du pays de Saint-Marcellin
04 76 38 83 56
regine.foucault@pays-saint-marcellin.fr

